

LA COMMUNE et ses travaux

**Chantiers Argent de Poche :**

Une réunion aura lieu courant juin avec les jeunes. Pour ceux qui ne seraient pas encore inscrits, merci de le faire au plus vite.

Plan d'action collective**Frelon asiatique**

La commune s'est engagée dans la lutte contre le frelon asiatique par la signature d'une convention de partenariat avec la FDGDON 53. Son objectif est, à l'échelle de notre territoire, d'encadrer, organiser et inciter à la destruction des nids par une prise en charge de l'intervention à hauteur de 50 %.

En cas de présence d'un nid sur votre propriété, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Calendrier

4 juin : 70 ans de l'Association Sportive

2 et 3 juillet : Ruez-vous - Saturn'Anim

3 juillet : Concours de pêche - Association des pêcheurs Congrier/St Saturnin

23 juillet : Méchoui - Comité des Fêtes

3 septembre : Concours de boules et palets - Association Sportive

SATURN'ECHO

**Éditorial**

Notre dossier prépondérant avance à grand pas, le lotissement du Parc avec ses 16 parcelles orientées plein sud, allant de 400 à 820 m², est en cours de finalité, reste à prendre la décision d'une exécution en une ou deux tranches, l'aspect financier définira notre choix afin de ne pas trop grever les autres budgets.

Notre dossier Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmé) nous conduira à exécuter les travaux dans les 5 ans à venir, priorité à la mise en accessibilité de notre mairie ainsi qu'aux différentes salles.

Le 4 juin prochain, l'AS fêtera 70 ans d'existence. A cet égard je remercie tous ceux et celles qui ont contribué à la réussite et à la continuité du Club.

Venez nombreux les 2 et 3 juillet aux spectacles mis en place par Saturn'Anim dans le cadre des festivités « Ruez-Vous ».

Décisions du conseil municipal**Décision du conseil municipal****Le Conseil Municipal :**

- Fixe la redevance assainissement comme suit à compter du 1er janvier 2016 :

. Jusqu'à 40 m³ 1.25 € le m³

. Au-delà de 40 m³..... 0.65 € le m³

- Donne son accord pour la dissolution du centre communal d'action sociale (CCAS). Le conseil exercera directement cette compétence. Le budget CCAS sera transféré dans celui de la commune.

- Retient la proposition de Sita-din/Plaine Eutde/Dmeau pour la maîtrise d'œuvre concernant l'étude et l'aménagement du lotissement du Parc.

- Donne son accord pour la vente du presbytère au prix de 20 000 €

- Donne son accord pour la réalisation d'un audit énergétique des logements de la Métairie

- Décide pour le bâtiment sis au 20, rue Principale de le mettre en vente au prix de 110 000 € et en parallèle de le remettre en location (usage commercial et habitation) pour un loyer de 650 €.

- Décide de refacturer au propriétaire de l'ancienne salle du CJF les frais et honoraires d'expertise dans le cadre de la procédure de péril

- Décide de maintenir les taux d'imposition comme suit pour l'année 2016 :

. Taxe d'habitation..... 11,22 %

. Taxe foncière bâti..... 22,68 %

. Taxe foncière non bâti27,93%

- Approuve les comptes administratifs de l'exercice 2015

- Donne son accord pour le remplacement de 8 candélabres à l'espace jeux et lotissement de la Thébaudière

- Approuve les diagnostics d'accessibilité, ainsi que la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, sur une période de cinq ans.

- Donne son accord pour la participation aux frais de scolarités des enfants de la commune dans les écoles de Renazé, Craon et St Aignan Sur Roë.

- Désigne :

. Angelina JANITOR, Référent Culture au niveau de la Communauté de Communes

. Steve ROGER, délégué au Syndicat d'eau (SIAEP) en remplacement de Bernard BOUSSION

Nos associations



Assemblée annuelle organisée par le comité des fêtes



Course du Pays de Craon



Après-midi dansant le 2ème lundi de chaque mois



Vœux maison de retraite des Hunaudières



Rencontre des St Saturnin de France



Sortie pour nos motards



Les activités de Saturn'anim



La commune



Vœux 2016



Le conseil municipal remercie Bernard BOUS-SION de son dévouement au sein du conseil

A LOUER : Logement de la Métairie

Appartement T3 avec garage

Loyer : 347.29 €



A vendre ancienne école, en partie rénovée, 65 000 €



Vente immeuble 110 000 € ou location à usage commercial et habitation pour un loyer mensuel de 650 €